

AU CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE D'Étudier LE RAPPORT-PREAVIS 66/2024

Stratégie globale de gestion des espaces verts communaux en faveur de la biodiversité

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs le Conseillers,

La commission chargée d'étudier le rapport-préavis 66/2024 et composée de Mesdames Joanna Baird et Rachel Cavargna-Debluë et de Messieurs Marc Baumgartner, Léo Durnat et François Perrenoud s'est réunie à une reprise le 21 octobre 2024 puis a finalisé le rapport par échange de mails.

Les deux délégués municipaux en charge du rapport-préavis, Mme Dominique-Ella Christin, Syndique et M. Jean-Marc Bettems, Municipal, ont participé à la première partie de la séance précitée, afin de présenter le rapport-préavis et répondre aux questions des membres de la commission, qui tiennent à les remercier chaleureusement pour leur collaboration et éclaircissements.

Par ailleurs, aucune question provenant de membre du conseil n'est parvenue à la commission.

CONTEXTE ET DEVELOPPEMENTS

Le contexte et la démarche entreprise par la Municipalité en amont de l'établissement du rapport-préavis et ayant conduit à son établissement sont exposés de manière claire et détaillée dans le rapport-préavis 66/2024, de sorte qu'ils ne seront pas répétés dans le présent rapport.

A la suite de questions complémentaires de la part de la Commission, la Municipalité a encore apporté les précisions suivantes :

*Le terme « **espaces verts** » est employé de manière très générale pour désigner les espaces pourvus de végétation de natures très diverses. Il inclut des espaces d'agrément et de détente végétalisés ainsi que les éléments en lien avec le réseau routier (talus, accotements, îlots, giratoires, etc.).*

*Le terme « **communaux** » se réfère aux espaces verts dont la Commune est propriétaire sur l'ensemble du territoire pranginois. Par déduction, les aménagements extérieurs, jardins ou parcs en mains privées n'en font pas partie. Ainsi, le terme stratégie « **globale** » se réfère à la globalité des espaces verts communaux.*

*Pour finir, la gestion **en faveur de la biodiversité** se réfère à la volonté d'implémenter une gestion **différenciée** des espaces verts communaux. Celle-ci implique de ne pas gérer tous les espaces de la même façon : à certains endroits l'entretien horticole peut être réduit en faveur des aspects écologiques, tandis qu'ailleurs des compositions soignées font perdurer le savoir-faire de l'horticulture traditionnelle. L'entreprise **Denogent** a été choisie car elle a élaboré le plan de gestion du parc du Musée national pour y garantir un « entretien différencié ».*

La Municipalité a fait le choix du rapport-préavis pour présenter la stratégie globale de gestion des espaces verts communaux en faveur de la biodiversité afin d'avoir l'occasion de partager avec le Conseil communal la direction et la philosophie générale qu'elle souhaite adopter en termes de gestion de tous les espaces verts communaux et d'actions en faveur de la biodiversité. La Municipalité a souhaité partager une vision et une planification globale, dans un souci de cohérence avec une vision à long terme et d'uniformisation des espaces de même type et de faire passer cette stratégie dans le processus institutionnel, afin d'obtenir pleinement l'adhésion du Conseil communal à cette démarche. Le but est également de favoriser la biodiversité partout où cela est possible, même sur des petits espaces.

Outre l'aspect purement décoratif, la Commune doit également garantir un entretien réfléchi de ses espaces verts, de même que respecter les aspects sécuritaires. Les services en charge de l'entretien se sont spécialement équipés afin d'être en mesure d'assurer la gestion différenciée des espaces verts telle que présentée. Les méthodes de travail évoluent et les collaborateurs en charge de l'entretien des espaces verts modifient et adaptent leurs méthodes de travail en conséquence, l'annexe du rapport-préavis leur donnant un outil de travail didactique et concret auquel se référer et duquel s'inspirer.

Le rapport-préavis est le fruit d'un travail de longue haleine et conjoint entre les services de l'Urbanisme et Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts et leurs collaborateurs, et l'entreprise Denogent SA, qui a débuté lors de la précédente législature déjà. Les collaborateurs de la Commune ont été intégrés dans la démarche et les mesures ont été élaborées sur le terrain, le but étant d'évoluer avec les équipes en les intégrant pleinement au processus et en recueillant ainsi leur adhésion.

Suite à des questionnements de la Commission concernant le choix de l'entreprise et sa légitimité à fournir des conseils spécifiques en matière de biodiversité, la Municipalité a expliqué que l'entreprise Denogent SA a été spécialement choisie du fait qu'elle assure depuis de nombreuses années la gestion différenciée des jardins et espaces verts du Château, sur mandat de la Confédération, qui est très stricte et regardante sur ces questions. La Municipalité a en outre précisé que Denogent SA a pu faire bénéficier la Commune de Prangins de son expertise et de son expérience en la matière dans le cadre de l'élaboration de sa stratégie globale de gestion des espaces verts communaux et a aidé à élaborer le document, dans le but que celui-ci puisse ensuite être utilisé de manière autonome par les collaborateurs de la Commune.

L'acceptation (prendre acte) du présent rapport-préavis ne signifie pas l'acceptation de tous les projets qui y sont présentés, dès lors que ceux-ci feront individuellement l'objet de préavis distincts et futurs, respectivement de postes au budget en fonction de leurs coûts. Le but n'est pas d'engendrer de grandes dépenses dans le futur pour réaliser tout le catalogue des projets, mais bien de constituer un outil de travail et un guide pour le quotidien, étant précisé que l'entretien différencié permet de faire baisser les coûts, à terme.

La commune a considérablement réduit son utilisation de produits phytosanitaires et a notamment arrêté d'utiliser le Glyphosate. Le désherbage manuel est principalement privilégié. Il faut toutefois noter l'utilisation des produits suivants, dont les dénominations et quantités exactes n'ont toutefois pas pu être communiquées à la commission :

- Herbicide sur les terrains de foot ainsi que pour un traitement ciblé des rumex.
- Fongicide sur les terrains de foot
- Insecticide luttant contre la pyrale dans les haies de buis

REMARQUES FINALES

La commission unanime salue la démarche de la Municipalité, qui donne un signal important en faveur de la biodiversité et fait office d'exemple pour la population, avec un effet incitatif escompté.

La commission considère qu'il aurait été utile de profiter de l'élaboration de la stratégie globale pour constituer un outil également pour la population et les propriétaires privés, afin de les engager à suivre ces recommandations et communiquer publiquement sur ces questions de biodiversité, au lieu de rester sur un document purement interne, ce d'autant plus que les espaces verts communaux ne représentent qu'une infime partie du territoire pranginois.

La Municipalité a précisé que des mesures d'incitation et de communication à l'attention de la population avait déjà été menée auprès de la population pranginoise, et que des documents avaient été transmis dans ce cadre.

CONCLUSION DE LA COMMISSION

Au vu de ce qui précède, la commission unanime vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Prangins

Vu le rapport-préavis No. 66/2024 concernant la stratégie globale de gestion des espaces verts communaux en faveur de la biodiversité,

Vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

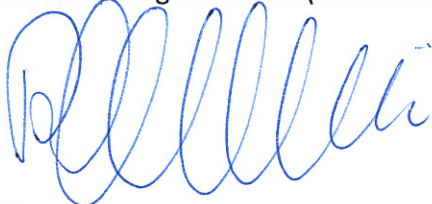
attendu que cet objet a régulièrement été porté à l'ordre du jour,

décide

1. de prendre acte du rapport-préavis no 66/2024 relatif à la stratégie globale de gestion des espaces verts communaux en faveur de la biodiversité.

Prangins, le 1^{er} novembre 2024

Rachel Cavargna-Debluë (Présidente)



Marc Baumgartner

Joanna Baird

Léo Durnat

François Perrenoud